

# PLAN DE DÉCONFINEMENT CLUBS

**Du 11 mai au 1er juin**

	Licencié	Animateur
<b>i PRÉCAUTIONS</b>		
<b>Port du masque</b>		Conseillé avant et après la sortie Non conseillé pendant l'activité
<b>Distanciation physique</b>		Distanciation obligatoire à adapter : 2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h
<b>Utilisation de gel hydroalcoolique</b>		Obligatoire
<b>Si symptômes du COVID-19</b>		Restez chez soi Prévenir immédiatement l'animateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe
<b>Kit sanitaire personnel composé de :</b> 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	Préconisé	Obligatoire
<b>Matériels liés à la pratique</b>	 -Utilisation du matériel personnel -Prêt de matériel par le club non conseillé -Échange de matériel entre participants non conseillé	 -Utilisation du matériel personnel -Prêt de matériel par le club non conseillé ou avec désinfection systématique -Échange de matériel entre participants à déconseiller
<b>Attestation</b>		Sans attestation
<b>Durée de pratique</b>		Sans limitation de durée de pratique
<b>Vestiaires</b>		Interdit
<b>Locaux</b>		Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
<b>👤 PUBLICS</b>		
<b>Tous les licenciés et animateurs, sauf personnes à risque</b>		10 personnes maximum dont encadrants (animateur, assistant)
<b>😊 ENCADREMENT</b>		
<b>Inscription aux sorties</b>	 Sur inscription uniquement afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux	 Rendre les inscriptions obligatoires afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
<b>Animation</b>		Nomination d'un serre file ou d'un assistant chargé de rappeler les gestes barrières et la distanciation physique
<b>Conseils pédagogiques</b>		Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique
<b>Sorties labellisées Rando Santé</b>	Interdites	Ne pas organiser de sorties labellisées Rando Santé

	Licencié	Animateur
 <b>TRANSPORTS</b>		
Transport individuel		Conseillé
Transports en commun		À éviter, avec masque si utilisation
Covoiturage	 À éviter sauf pour personnes vivant sous le même toit	 Ne pas organiser de covoiturage, donner rendez-vous sur le lieu de départ de la sortie
 <b>ESPACE DE PRATIQUE</b>		
Lieu de pratique		Au plus proche du domicile et à moins de 100 km
Legislation en vigueur		Dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte) A vérifier localement et à respecter
Cotation		-Éviter technicité et risques élevés -Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -Reprise de l'activité donc, programmer des sorties faciles au départ puis augmenter progressivement
Espace de pratique		 Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés
 <b>CONVIVIALITÉ</b>		
Partage de repas, pots, festivités		À éviter Avec distanciation pour le pique-nique
Discussions en présentiel		Avec distanciation et masque si possible
 <b>COMPÉTITIONS</b>		interdites
 <b>MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC</b>		interdites
 <b>SÉJOURS ET VOYAGES</b>		Non conseillé
 <b>FORMATION</b>		 Interdite en salle Possible en distanciel et en extérieur
 <b>SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION</b>		 Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club
 <b>ACCIDENT</b>		Porter un masque et se désinfecter les mains avant de porter secours, sauf urgence
 <b>VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ</b>	Votre club  <u>Votre comité départemental</u>  info@ffrandonnee.fr	<u>Votre comité départemental</u>  association@ffrandonnee.fr